

## ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 6 mars 2024

portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Corentin GOETHALS en sa qualité d'adjoint au maire de Vire Normandie en charge des systèmes d'information et du programme Action Cœur de Ville

La Maire de Vire Normandie,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L2122-17, L2122-18, L2122-20, L2122-21, L2122-22 et L2122-30,

Vu l'article 16-1 du Code de procédure pénale,

Vu la charte de fonctionnement de la commune nouvelle de Vire Normandie, adoptée par l'ensemble des communes déléguées,

Vu le procès-verbal actant l'élection de Madame Nicole DESMOTTES en qualité de maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 14 février 2024,

Vu le procès-verbal actant l'élection de Monsieur Corentin GOETHALS en qualité d'adjoint au maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 14 février 2024,

Vu la délibération n°1 du 21 février 2024 du conseil municipal de Vire Normandie portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du CGCT,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, pour permettre une parfaite continuité du service public et pour que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par des adjoints au maire de Vire Normandie.

### ARRÊTÉ

#### Article 1<sup>er</sup> : DELEGATION EN QUALITE D'ADJOINT AU MAIRE DE VIRE NORMANDIE.

Délégation de fonction et de signature est donnée à Monsieur Corentin GOETHALS, en sa qualité d'adjoint au maire de Vire Normandie, chargée des systèmes d'information et du programme Action Cœur de Ville pour prendre les décisions, signer les actes liés aux champs et domaines suivants, selon les lois et règlements en vigueur sur le territoire de la commune de Vire Normandie. La délégation comprend également la gestion des relations et correspondances courantes avec les organismes extérieurs concernés par le contenu de la délégation.

##### 1.1 – Systèmes d'information

- Contribuer au développement du numérique, de l'e-administration, de la dématérialisation des outils informatiques et de communication internes et externes ;
- Piloter la mise en œuvre de la stratégie numérique assurant une présence et une proximité réelles avec les citoyens au travers du réseau d'inclusion numérique, des ressources du numérique à l'école ;
- Assurer la promotion de l'open data comme vecteur de transparence de l'action publique et permettre aux citoyens d'avoir davantage de visibilité sur l'action publique locale ;
- Favoriser l'implication des citoyens dans les prises de décisions publiques en développant de nouvelles voies de consultation et d'échanges simples à utiliser (réunions à distance, sondages numériques...).

Arrêté municipal du 6 mars 2024



- Veiller au développement des accès numériques de travail collaboratif et en faciliter l'accès, dépasser les silos entre les directions/services par le portage d'une politique de système d'information et de communication transversale, mutualisée, efficiente avec des outils adaptés (logiciel métier, applicatifs, relation citoyenne, intranet, partage commun, dématérialisation...).

#### 1.2 – Innovations et nouvelles technologies

- Impulser, étudier et analyser le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur la commune et pour ses habitants ;
- Coordonner la mise en œuvre sur le territoire du volet « smart city » du programme Action Cœur de Ville ;
- Poursuivre la politique de mise en conformité des processus de traitement exécutés par la collectivité au regard de la réglementation générale de la protection des données.
- Assurer la gestion de l'Espace public numérique et développer les activités qu'il propose à la population.

#### 1.3 – Télécommunications

- Optimiser la gestion des lignes d'abonnement en rationalisant le nombre et en veillant à ce que les facilités offertes correspondent bien aux besoins de la collectivité ;
- Assurer la maintenance et le renouvellement des terminaux fixes et mobiles utilisés par les agents de la collectivité ;
- Assurer l'attribution d'une adresse courriel professionnelle à chaque agent de la collectivité et la mise en place de postes informatiques permettant la consultation des boîtes aux lettres numériques.

#### 1.4 – Développement des solutions de Télétravail

- Assurer l'évaluation des solutions de télétravail proposées pour en faciliter les modalités de mise en œuvre ;
- Veiller au renouvellement du parc informatique de la collectivité de telle sorte qu'il puisse répondre aux besoins exprimés en matière de télétravail.

#### 1.5 – Coordination du dispositif Action Cœur de Ville

- Coordonner le dispositif Action Cœur de Ville à l'échelle de Vire Normandie.

### Article 2 : ENGAGEMENTS FINANCIERS ET COMMANDE PUBLIQUE.

Monsieur Corentin GOETHALS ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

Monsieur Corentin GOETHALS n'a pas la compétence pour passer les actes relatifs à la passation, préparation, exécution et règlement des contrats administratifs relevant de la commande publique.

**Article 3 :**

La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de sa publication.

Le présent arrêté sera transmis ou notifié à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Vire
- Monsieur Le Procureur du Tribunal judiciaire de Caen
- Monsieur le Trésorier de l'arrondissement de Vire
- Monsieur Corentin GOETHALS, adjoint au maire de Vire Normandie

Fait à Vire Normandie, le 6 mars 2024

La Maire de Vire Normandie,

Nicole DESMOTTES